



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/12/21

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 14 décembre 2021  
D - 2021 / 448**

***Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*M. BOUISSON présent à partir de 15h15, M. FETOUH présent à partir de 15h25, M. MARI présent à partir de 16h06.*

*Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M. ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M.*

*BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M. GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.*

**Excusés :**

Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS

# Mettre plus de sport dans la vie des Bordelaises et des Bordelais en garantissant l'accès aux pratiques sportives pour tous. Feuille de route et cadre d'intervention

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

## **Introduction**

Il est aujourd'hui admis que le sport dépasse de très loin le seul cadre de la pratique compétitive. Si cette dernière demeure importante et qu'il convient bien sûr de faire en sorte d'accompagner les acteurs sportifs (clubs et sportifs individuels) qui le désirent vers le plus haut-niveau, le sport et plus largement la pratique d'une activité physique et sportive revêtent de nombreux autres bienfaits sur le plan de l'éducation, de la santé, de la citoyenneté, du bien-vivre ensemble, de l'épanouissement personnel. A ce titre, le sport trouve sa place dans de nombreuses politiques publiques locales relevant de la compétence de la ville de Bordeaux. Il convient donc de veiller à ce que le sport s'intègre pleinement au projet territorial global de la ville de Bordeaux et, à l'inverse, que cette dernière prenne toute la mesure du rôle et de l'importance du sport. C'est dans cet esprit que la ville de Bordeaux a souhaité se doter d'une délibération de politique sportive ambitieuse co-construite avec celles et ceux qui font et vivent le sport bordelais.

Le sport est devenu aujourd'hui un véritable fait social. La pratique d'activité physique et sportive s'est ainsi considérablement développée au cours des 50 dernières années. D'après l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), 65 % des Français de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une activité physique et sportive au cours de l'année 2020, ce qui représente 35 millions de personnes. Cette pratique s'exerce dans différents cadres :

- De façon organisée au sein de clubs fédérés. La France compte ainsi 155 500 clubs affiliés à une Fédération sportive en 2020. Celles-ci ont ainsi délivré un total de 15,8 millions de licences en 2020.
- De façon organisée au sein d'associations sportives n'étant pas affiliées à des Fédérations sportives. La France compte ainsi un total de 363 000 associations proposant à leurs membres des activités physiques et sportives.
- De façon autonome en salle sportive ou, plus largement, au sein de l'industrie des loisirs sportifs marchands (salles de fitness, centres sportifs disciplinaires - foot, basket, escalade).
- De façon libre et autonome en dehors de tout cadre (ni club fédéré, ni salle privée marchande), en particulier dans l'espace public.

La pratique sportive s'est très largement démocratisée en s'ouvrant à toutes les strates de la population française et à tous les publics. Pour autant, ceci n'empêche pas certains freins de subsister en matière d'accessibilité, que cela soit sur les plans territorial, social ou du genre notamment.

Enfin, deux autres tendances sont à souligner : une évolution considérable des aspirations des pratiquants sportifs qui ont très largement délaissé la pratique compétitive au profit d'une pratique de loisir pour des motifs de bien-être, de santé, de lien social, de détente ; l'autonomisation de la pratique voire son individualisation au cours des trente dernières années, phénomène que les acteurs en charge du sport - qu'ils soient publics ou privés - doivent prendre en compte.

Le sport constitue également un véritable secteur d'activité économique. Deux éléments méritent ainsi d'être mis en évidence :

- D'après l'INJEP, la dépense sportive nationale s'élevait, en 2019, à 38,1 milliards d'euros soit l'équivalent de 1,57% du Produit Intérieur Brut. Ce montant concerne les dépenses réalisées par l'ensemble des acteurs français.

- D'après l'Observatoire de l'économie du sport mis en place par le Groupe BPCE, la filière sport française générerait un chiffre d'affaires de 90,8 milliards d'euros et représentait 448 000 emplois.

A Bordeaux, le tissu sportif est riche et diversifié. La Ville accompagne ainsi chaque année plus de 280 clubs et sections sportives, notamment par la mise à disposition d'infrastructures ou l'attribution de subventions d'aide au fonctionnement. 223 000 heures d'utilisation d'équipements sportifs et 3,6 millions d'euros d'aides financières sont ainsi attribués chaque année en moyenne aux acteurs sportifs locaux.

Depuis juin 2020, la ville de Bordeaux a mis en place une nouvelle gouvernance locale associant les Bordelaises et les Bordelais à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques municipales dans le cadre d'un exercice de démocratie permanente. A cet effet, la Ville a lancé en mai 2021 des « Assises de la démocratie permanente » qui prennent la forme de rencontres, d'ateliers pédagogiques, de projections, de spectacles vivants, de débats en plein air ou en ligne.

C'est dans ce cadre de renouvellement de la vie démocratique locale que s'est tenu, d'avril à septembre 2021, le premier « **Forum du sport** » bordelais. Par conséquent, cette délibération de politique sportive a été élaborée sur la base d'une large consultation :

- **Huit réunions thématiques** organisées avec les acteurs du sport bordelais et avec la participation de grands témoins locaux et nationaux. Au total, 90 personnes ont pris part à ces ateliers (organisés en visioconférence du fait des contraintes sanitaires) qui ont eu pour thèmes :
  - « Sport et Covid : vers une sortie de crise ? » (28 avril 2021)
  - « Pratiques sportives et politique de formation » (05 mai 2021)
  - « Sport et handicap » (11 mai 2021)
  - « Sport, santé et bien-être » (17 mai 2021)
  - « Sport et développement durable » (26 mai 2021)
  - « Politique publique d'aide au mouvement sportif » (03 juin 2021)
  - « Les usages sportifs des espaces publics » (07 juin 2021)
  - « Quartiers prioritaires sportifs » (16 juin 2021)
- **Trois questionnaires thématiques** à l'attention des Bordelaises et des Bordelais :
  - « Votre regard sur les sites de pratique sportive à Bordeaux » lancé le 19 mai 2021.
  - « Votre regard sur l'offre événementielle et votre participation aux manifestations sportives bordelaises » lancé le 1<sup>er</sup> juin 2021
  - « Les freins à la pratique d'activité physique et sportive » lancé le 17 juin 2021.
- **Un atelier à l'attention des élus de la ville de Bordeaux** organisé le 03 juin 2021 au Stade Chaban-Delmas, auquel ont pris part 19 élus municipaux.
- **Un cycle de réunions de travail internes avec les équipes de la direction des sports**

Ces différents temps de consultation ont fait l'objet de comptes-rendus mis en ligne sur le site « Participation Bordeaux » et d'un bilan synthétique présenté en séance publique le 08 septembre 2021 au Palais de la Bourse. Au total, ce sont donc **plus de 600 contributions qui ont pu être collectées dans le cadre de ce « Forum du sport »**.

En écho avec le projet de mandature et sur la base des travaux de consultation menés durant le « Forum du Sport », la ville de Bordeaux souhaite donc orienter sa stratégie sportive autour de cinq axes structurants, chacun d'entre eux se déclinant en ambitions et en fiches-actions opérationnelles, et qui seront évalués, complétés et enrichis chaque année au cours de la période 2022-2026.

Les cinq axes qui structurent la politique sportive bordelaise :

Axe 1 : Mettre en place un nouveau modèle de coopération et de gouvernance sportive locale

Axe 2 : Démocratiser la pratique des activités physiques et sportives dans toutes ses dimensions

Axe 3 : Développer les équipements sportifs et engager la rénovation du patrimoine existant ; favoriser le développement harmonieux des sites de pratiques urbaines

Axe 4 : Placer les animations et l'éducation sportives au cœur du projet territorial

Axe 5 : Rayonner à travers les grands événements sportifs internationaux et le sport professionnel et de haut-niveau

La ville de Bordeaux propose donc d'être actrice de la construction partagée du temps sportif des Bordelaises et des Bordelais. Pour cela, il s'agit de proposer et de coordonner des temps courts (animations sportives, occupations des espaces publics et équipements sportifs, soutien d'initiatives), des temps longs (aménagement d'infrastructures sportives, éducation par le sport, soutien associatif, organisation et accompagnement des événements sportifs) et des temporalités hybrides (jour/nuit, été/hiver, temps partagés, scolaire/péri-scolaire/extra-scolaire, etc.), sur tous les espaces sportifs bordelais (équipements sportifs, espaces publics, pratiques outdoor, utilisation "détournée" d'infrastructures, etc.).

La politique sportive municipale est par ailleurs pleinement intégrée au projet territorial porté par la ville de Bordeaux, et s'appuiera sur des principes d'éco-responsabilité et de sobriété, privilégiant notamment des circuits courts (d'approvisionnement ou de recyclage), l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire et la responsabilité sociétale et environnementale des organisations.

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes sous-tend également l'ensemble des politiques portées par la ville de Bordeaux. Des disparités et des inégalités distinguent aujourd'hui les pratiques physiques et sportives entre les femmes et les hommes. La lutte contre ces inégalités constitue un véritable enjeu pour la ville de Bordeaux qui souhaite que la pratique sportive devienne plus accessible aux femmes et aux jeunes filles.

De la même manière, le principe de lutte contre toutes les discriminations se décline dans l'ensemble des actions du programme sportif de la mandature.

## **Axe 1 : Mettre en place un nouveau modèle de coopération et de gouvernance sportive locale**

### **Les enjeux**

Inscrite dans le projet de mandature, la nécessité de mettre en place un nouveau modèle de coopération avec les acteurs de la vie sportive bordelaise a été rappelée à de nombreuses reprises dans le cadre du « Forum du sport ». La ville de Bordeaux s'engage donc à faire vivre la démocratie sportive permanente et tout au long de la mandature 2020/2026. Cela prendra notamment la forme d'échanges réguliers avec les acteurs sportifs afin d'évaluer et faire évoluer l'action municipale. Plus largement, la ville de Bordeaux s'engage à mettre en œuvre de nouvelles modalités de pilotage de sa politique sportive afin de se positionner comme une ville qui impulse et accompagne des projets sportifs, dans le respect de la liberté associative, et pas uniquement comme une « ville guichet ». Cette ambition passera notamment par :

- La mise en place de nouvelles modalités de contractualisation avec les acteurs sportifs et notamment la conclusion de conventions (pluri)annuelles d'objectifs.
- L'objectivation des modalités d'attribution de subventions par la mise en place de critères partagés et connus de tous et toutes.
- L'accompagnement de la ville de Bordeaux à la création de synergies locales et au développement de moyens pour les acteurs sportifs.

Dans le cadre d'une gouvernance sportive partagée, la ville de Bordeaux s'engage également à entretenir un échange constant avec l'ensemble des parties prenantes intervenant dans le champ des activités physiques et sportives, qu'il s'agisse de collectivités territoriales (Bordeaux Métropole, Conseil Départemental de la Gironde, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Agence Nationale du Sport/Ministère des Sports) ou de structures représentant le monde sportif (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Gironde, Comité Régional Olympique et Sportif, UNSS, Comités départementaux et Ligues régionales).

Enfin, la ville de Bordeaux souhaite assurer un rôle moteur au sein des instances nationales telles que l'Association des Maires de France (AMF), France Urbaine ou l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) afin de contribuer activement aux sujets structurants de l'intervention publique dans le sport.

### **Plan d'actions**

Ambition n°1 : Implication des associations et des clubs sportifs à la construction et à la mise en œuvre de la politique sportive municipale

- Intégration du sport à la démarche de démocratie permanente et à la plateforme Bordeaux Participation, pour une plus libre expression des citoyens dans le domaine de la politique sportive (mai 2021). Réalisation du Forum sport (avril-septembre 2021)
- Création d'un outil qui permettra des échanges de contenu et de bonnes pratiques entre les acteurs sportifs, le recueil des avis et contributions des citoyens, et l'information de tous sur la politique sportive de la ville de Bordeaux, à travers la plateforme Bordeaux Participation (2022)
- Evaluation intermédiaire et réalisation d'un bilan avec le mouvement sportif pour évaluer les résultats de la feuille de route (2023 et 2025)

Ambition n°2 : Elaboration d'une politique de subvention pour le monde sportif sur la base de critères objectifs et transparents

- Réalisation d'un benchmark national (2021), puis partage avec les clubs (2022)

- Co-construction des nouveaux critères d'attribution de subventions (2022), en intégrant notamment la notion d'éco-responsabilité et favorisant l'égalité de pratique sportive entre les femmes et les hommes.
- Elaboration d'une convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens (2022)
- Accompagnement spécifique des clubs omnisports dans leur mission de coordination des sections sportives et de transversalité des actions (à partir de 2022)

Ambition n°3 : Création d'un dialogue durable avec les clubs sportifs bordelais et les instances sportives organisées

- Organisation de points d'étape et de moments d'échanges réguliers avec les acteurs sportifs bordelais au cours de la mandature.
- Suivi des travaux de la nouvelle Conférence Régionale du Sport
- Mise en place de points d'étapes réguliers avec les instances fédérales : CROS, CDOS, UNSS, Liges, Comités
- Interventions nationales auprès des Fédérations et Liges professionnelles pour une meilleure prise en compte de l'échelon local, notamment pour le financement des centres fédéraux déconcentrés, la problématique des contraintes réglementaires et l'intégration des enjeux développement durable dans l'organisation des compétitions.

Ambition n°4 : Création d'un dialogue durable avec les collectivités et acteurs publics partenaires

- Signature d'une nouvelle convention avec le Conseil Départemental de la Gironde (et bientôt le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine) sur la réciprocité d'usage des équipements sportifs
- Initiation d'un échange sur les aides aux sportifs bordelais par les différentes collectivités, dont Bordeaux Métropole.
- Développement du partenariat avec les universités et les écoles supérieures pour bénéficier de leur expertise et de leurs innovations dans le domaine du sport
- Lancement d'un réseau des adjoints aux sports des Villes de Bordeaux Métropole, avec pour objectif de développer les échanges de bonnes pratiques et d'harmoniser les soutiens des différentes communes de la Métropole (2021).

Ambition n°5 : Accompagnement des associations sportives dans la prise en compte des enjeux d'éco-responsabilité et la mise en œuvre de programmes de responsabilité sociale et environnementale

- Subventionnement des projets et initiatives éco-citoyens portés par les clubs (à partir de 2022)
- Sensibilisation et accompagnement à la mise en place de démarches en vue de l'obtention de labellisation (par exemple, plateforme RSO "Pour un Sport&coresponsable" du Comité National Olympique et Sportif Français)
- Utilisation de la plateforme Bordeaux Participation comme outil d'échanges de contenu, de bonnes pratiques, et d'informations en particulier sur les démarches de labellisation (à partir de 2022)

Ambition n°6 : Développement du bénévolat associatif, en lien avec la stratégie Municipale pour l'accompagnement associatif.

- Evolution et promotion de la plateforme associations.bordeaux.fr pour faciliter le recrutement de bénévoles.

- Faciliter l'implication des acteurs associatifs dans l'organisation et la participation aux forums du bénévolat et aux forums de leur quartier.
- Accompagner à la structuration associative par la proposition de formations et ateliers à destination des bénévoles.
- Mise à disposition de lieux et moyens techniques (prêt de salles municipales, LABB...) pour faciliter les temps de rencontre, d'échanges et de gestion associative assurés par les bénévoles.

## **Axe 2 : Démocratiser la pratique des activités physiques et sportives dans toutes ses dimensions**

### **Les enjeux**

La pratique régulière d'une activité physique et sportive contribue au développement personnel, à l'amélioration de la santé publique, à l'éducation, à la citoyenneté et plus largement au bien-vivre ensemble sur les territoires. A ce titre, la ville de Bordeaux souhaite accompagner la mise en place d'une offre sportive accessible à tous les publics quels que soient leur quartier de résidence, leur situation socio-professionnelle ou leurs capacités physiques ou mentales.

Cette proposition de pratique sportive élargie constitue une réelle ambition quantitative et qualitative. Il s'agit par ailleurs de permettre au public "empêché" de pratiquer une activité physique et sportive de son choix en la rendant accessible et en l'adaptant aux possibilités de chacun. Ce rapprochement nécessite a minima un accès facilité à l'offre sportive pour toutes les Bordelaises et tous les Bordelais, ce qui passe notamment par une information adaptée et le développement d'une pratique de proximité. L'ambition finale de la ville de Bordeaux sera de faire en sorte de lever les freins limitant l'accès à la pratique d'une activité physique et sportive en proposant une offre répondant au mieux aux populations locales et à leur situation économique, sociale ou résidentielle, en soutenant un égal accès à la pratique sportive entre femmes et hommes.

La ville de Bordeaux se doit également de faciliter la diversification des sports locaux, l'acceptation de l'autre et de sa pratique, l'intégration de tous et toutes et donc d'accompagner l'élargissement de l'offre sportive à travers des modalités adaptées aux pratiquants qui soient à la fois innovantes et originales et qui permettent de croiser les disciplines culturelles.

A ce titre, la ville de Bordeaux veillera à :

- Préserver un juste équilibre, notamment sur le plan territorial, entre l'offre et la demande sportives.
- Étudier tous les moyens permettant de lever les freins économiques, culturels, sociaux à l'accès au sport. Cela pourra prendre différentes formes, à l'image de l'association, à la rentrée sportive 2021, de la ville de Bordeaux au dispositif « Pass'Sport » mis en place par le Ministère des Sports afin d'accompagner la reprise post-Covid
- Accompagner le développement de la pratique sportive sous toutes ses formes, qu'elle soit en club associatif ou auto-organisée y compris lorsqu'elle émane d'acteurs non conventionnels. Cette pratique devra être pensée afin de limiter l'apparition de conflits d'usage entre les différents utilisateurs de l'espace public et l'apparition de nuisances diverses (exemple du dispositif de médiation « **Skate(z) zen** »)
- Développer une offre et des équipements sportifs accessibles aux publics en situation de handicap et accompagner les initiatives visant au développement de la pratique handi-valide.
- Assurer le développement d'une pratique mixte, avec des indicateurs liés aux taux de féminisation des pratiques sportives, et à la place des femmes dans les instances dirigeantes, bénévoles et arbitres.
- Développer la pratique sportive à tous les âges de la petite enfance aux séniors.
- Soutenir les actions de sport-santé/bien-être, impulser la mise en place d'un dispositif de « sport sur ordonnance » et développer les activités sportives adaptées.

### **Plan d'actions**

Ambition n°1 : Accompagnement de la reprise sportive post-Covid

- Mise en place d'une aide de 20 euros en complément du dispositif national Pass'Sport mis en place par le Ministère des Sports (rentrée sportive 2021)
- Lancement d'une campagne de communication « Hâte de se retrouver » (Septembre 2021).

Ambition n°2 : Soutien aux activités de sport santé, sport sur ordonnance et activité physique adaptée portées par le monde sportif associatif, en lien avec le Contrat local de Santé

- Attribution prioritaire de créneaux pour les projets à destination de publics-cibles ou éloignés de la pratique (lutte contre la sédentarité, prévention/rémission de certaines pathologies)
- Soutien au développement d'Activités Physiques Adaptées à l'attention de personnes en situation de handicap, atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, en difficulté d'insertion sociale ou de personnes âgées, dans la mesure où ces actions sont encadrées par des personnes qualifiées en la matière
- Inscription dans le dispositif PEPS (Prescription d'Exercices Physiques pour la Santé) ou toute autre initiative sur le thème "Sport Santé"
- Développement de la pratique sportive "séniors", notamment à travers la réponse à l'appel à projets de l'Agence Nationale du Sport

Ambition n°3 : Accompagnement du développement du sport au féminin

- Développement de nouveaux équipements sportifs pour des disciplines encourageant et favorisant la mixité et la pratique sportive féminine.
- Attribution prioritaire de créneaux d'utilisation des équipements sportifs aux clubs favorisant le développement du sport au féminin et/ou visant une pratique mixte.

Ambition n°4 : Lutte contre toutes les formes de discrimination dans la pratique sportive en particulier en matière d'accessibilité des publics en situation de handicap

- Mise en œuvre de critères d'attributions de créneaux dans les équipements sportifs mis à disposition permettant la pratique du handisport, du sport adapté ou des pratiques handi-valides (2022)
- Développement d'actions de sensibilisation et de communication
- Développement des pratiques handisport et sport adapté avec tous les partenaires associés (dont les Comités départementaux handisport et sport adapté) et experts
- Accueil et soutien à l'organisation d'événements sportifs handi-valides, favorisant l'inclusion de toutes et tous
- Accompagnement des clubs dans le développement d'une offre sportive handisport ou handi-valide.
- Accompagnement des clubs à l'obtention de la labellisation portée par le CDOS (Label "Valides Handicapés").

Ambition n°5 : Utilisation du sport comme vecteur d'intégration, d'insertion et de cohésion sociale, en lien avec le dispositif "cité éducative".

- Création du dispositif "Quartiers des Sports" (2021)

- Accroissement du nombre de sites sportifs maintenus ouverts durant la période estivale pour permettre l'animation sportive de proximité.
- Renforcement de la présence et de l'action des associations et clubs sportifs au sein des quartiers prioritaires de la Ville.
- Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement et de travaux, priorisation des interventions dans les quartiers prioritaires (dont les trois gymnases du Grand Parc, city stade Port de la Lune)
- Encouragement et pérennisation des projets sportifs innovants au cœur des quartiers prioritaires, dans le cadre d'une action publique concertée
- Accompagnement des associations d'inclusion sociale par le sport, dans leur structuration et le portage de leurs actions

### **Axe 3 : Développer les équipements sportifs et engager la rénovation du patrimoine existant ; favoriser le développement harmonieux des sites de pratiques urbaines**

#### **Les enjeux**

En tant que propriétaires de plus de 80% des équipements sportifs français, les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer en la matière et ce d'autant plus que les infrastructures sont au cœur des enjeux sportifs locaux. Leur nombre, leur qualité, leur typologie et leur répartition territoriale constituent en effet des éléments structurants de l'accessibilité des activités physiques et sportives aux populations. A travers leurs coûts de construction et de fonctionnement, à travers leur positionnement emblématique au sein des quartiers, à travers leurs possibilités de pratiques sportives traditionnelles ou "détournées", les équipements sportifs municipaux participent à l'aménagement et au maillage urbain et contribuent à structurer l'offre sportive locale.

Du plus simple espace de proximité jusqu'à l'équipement de très grande envergure participant à l'attractivité économique, sportive ou touristique des territoires, l'ensemble des équipements sportifs doit répondre à une cohérence locale, à travers une répartition géographique raisonnée et un dimensionnement adapté. De tels questionnements renvoient également au nécessaire arbitrage entre deux logiques :

- Une logique d'efficacité, selon laquelle les efforts en matière de constructions/rénovations d'équipements sportifs devraient être réalisés au sein des quartiers où les besoins sont les plus nombreux.
- Une logique d'équité selon laquelle les constructions/rénovations d'équipements sportifs devraient bien davantage répondre à des enjeux d'accessibilité pour toutes et tous et d'équilibre - voire de rééquilibrage- territorial.

Au-delà de ces enjeux stratégiques et d'aménagement territorial, il est aujourd'hui clairement admis que les prochaines années devront être marquées par la mise en œuvre d'actions de développement, de remise en état et de rénovation - en particulier sur le plan énergétique - d'un parc sportif national et bordelais vieillissant voire vétuste et ne répondant plus toujours aux standards requis. Ceci est d'autant plus prégnant dans une ville comme Bordeaux qui a connu, ces dernières années, une croissance démographique très soutenue et, par voie de conséquence, un développement du nombre de pratiquants sportifs. Les équipements sportifs seront donc au cœur de la politique sportive bordelaise. Sur ce plan, la ville de Bordeaux souhaite veiller à :

- Assurer une accessibilité maximale et renforcée des équipements sportifs à tous les publics, en veillant notamment à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Poursuivre la rénovation et le développement du parc d'équipements sportifs bordelais en veillant à leur adaptation aux besoins territoriaux et en intégrant pleinement les enjeux écologiques et les besoins des pratiquants dans toute leur diversité.
- Engager la réflexion autour de la mise en place de critères innovants d'attribution des créneaux d'utilisation des équipements intégrant des enjeux de mixité des pratiques.
- Poursuivre les aménagements urbains permettant le développement des pratiques libres et autonomes en veillant à prévenir l'apparition de conflits d'usage entre utilisateurs et à favoriser un usage harmonieux de l'espace.

- Participer et veiller à un équilibre dans l'aménagement urbain de la Ville de demain à travers l'anticipation - autant que possible - de toutes les modalités de pratiques d'activités physiques et sportives.
- Optimiser les déplacements et favoriser l'intermodalité sportive (running, vélo, trottinette, roller, glisse urbaine, etc.)
- Accompagner le mouvement sportif bordelais dans sa transition numérique et l'intégration d'outils innovants dans son quotidien

## Plan d'actions

Ambition n° 1 : Définition d'une feuille de route ambitieuse pour toute la période de la mandature, qui croise les enjeux de proximité et les besoins par sport et par public. Cette réflexion sera concrétisée par un schéma directeur des équipements sportifs, traduit dans le plan pluriannuel d'investissement par une affectation budgétaire sport de 120 M€.

Ambition n°2 : Mise en œuvre d'un Programme d'investissement massif sur la rénovation des piscines municipales

- Livraison de la piscine Galin (2022)
- Réhabilitation de la piscine du Grand-Parc (2022-2023)
- Rénovation de la piscine Judaïque (2023-2024)
- Livraison de la nouvelle piscine Stéhelin (prévision 2025)

Ambition n°3 : Réalisation du programme ADAP -Agenda d'Accessibilité Programmée- (21 M€) sur la mandature

Ambition n°4 : Livraison de 4 nouveaux gymnases municipaux

- Gymnase Bassin à flots (2022)
- Gymnase Brazza (2023)
- Gymnase Niel (prévision 2025)
- Gymnase Charles Martin (prévision 2026)

Ambition n°5 : Favoriser l'activité physique dans l'espace public

- Lancement du bassin de nage en eau libre, tour du lac (2021)
- Développement de l'itinérance skatable (2021-2022)
- Développement des aménagements urbains légers en vue de faciliter la pratique sportive autonome (agrès sportifs en accès libre)

Ambition n°6 : Rénovation des équipements d'entraînements labellisés Centres de Préparation des Jeux (CPJ) en profitant de la dynamique impulsée par l'accueil des Jeux de Paris 2024

- Salle André Labatut Nelson Paillou (2021)
- Salle Guy Laupies (2022)
- Stadium Vélodrome (2023)
- Skatepark des Chartrons et bowl (2022-2023)

Ambition 7 : Création du 1% Sport : intervention auprès des acteurs publics de l'aménagement (Euratlantique, BMA, Bordeaux métropole) pour une meilleure prise en compte de la pratique sportive dans l'aménagement des nouveaux quartiers.

Ambition n°8 : Programmation d'aménagements complémentaires sur les équipements sportifs afin de répondre aux enjeux de stockage, d'accueil et de convivialité.

Ambition n°9 : Développement des parcours de course dans la ville.

Ambition n°10 : Accroître l'exemplarité de la Ville dans la gestion durable du patrimoine sportif

- Mise en place de la stratégie de terrains de grands jeux dans une logique de neutralité carbone,
- Recherche systématique de la désimperméabilisation des sols lors des rénovations (exemple : plateau sportif Grand Parc 3 en 2021)
- Inscription des équipements sportifs dans la stratégie municipale « Grandeur Nature » avec la plantation et l'entretien de nouveaux grands arbres et micro-forêts dans les équipements sportifs en s'appuyant sur le label pelouse écologique (2022), participant à la lutte contre les îlots de chaleur.
- Construction de nouveaux équipements recherchant l'efficacité et la sobriété énergétiques (préau Lucien Faure : 2023 ; piscine Stéhelin : prévision 2025)
- Développement des sites de pratique dans l'espace public et les espaces naturels (2021 : zone de natation en eau libre ; 2022 : itinérance skatable ; 2022/2023 : parcours sportif du tour du lac ; prévision 2023 : nouvel espace sportif extérieur quartier Bassins à flot)
- Signature de la Charte des 15 engagements éco-responsables du Ministère des Sports et de WWF pour le stade Chaban Delmas (2022)
- Inscription des équipements sportifs dans une démarche zéro déchet : systématisation du tri des déchets, mise en place de points d'eau, accueil de points de don et réemploi de matériel sportif, sensibilisation des usagers, réflexion autour de la place des distributeurs de boissons et snacks
- Application des critères du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) dans la stratégie d'achat de la Direction des sports
- Application du décret tertiaire (niveau de qualité environnementale) dans les rénovations des équipements sportifs de la ville de Bordeaux

#### **Axe 4 : Placer les animations et l'éducation sportives au cœur du projet territorial**

##### **Les enjeux**

Le sport véhicule des valeurs éducatives certaines. Il contribue à l'apprentissage et au respect des règles et de la vie en communauté. Il permet le développement d'apprentissages moteurs (motricité, savoir-nager, savoir-rouler). Il participe à la cohésion sociale et territoriale, au bien-vivre ensemble et à l'intégration, le tout dans un environnement sociétal complexe et évolutif. A ce titre, la ville de Bordeaux considère qu'elle a pour mission de protéger et d'amplifier les valeurs éducatives du sport et de véhiculer, à travers tous les canaux possibles, le bien-fondé des pratiques sportives pour tous et partout. Le sport, et plus largement la pratique régulière d'une activité physique et sportive, permettent en effet la production de retombées positives répondant directement aux grands objectifs de politique publique : développement économique, éducation, santé, citoyenneté, culture, etc.

L'accompagnement des dispositifs en lien avec l'Education Physique et Sportive à l'école élémentaire, la compréhension et la mobilisation des acteurs des établissements secondaires et universitaires et la déclinaison des moments éducatifs sportifs sur tous les temps de l'enfant sont des ambitions sans cesse renouvelées de la politique sportive municipale.

Plus largement, la ville de Bordeaux considère que le sport a un rôle à jouer dans l'animation de la vie de la cité et souhaite pleinement l'intégrer à son projet de territoire.

Sur cet axe, la ville de Bordeaux veillera à :

- Fixer comme intangible l'acquisition des apprentissages fondamentaux (« savoir-nager » et « savoir-rouler ») en tant que socle commun pour toutes les Bordelaises et tous les Bordelais à l'issue de l'école élémentaire.

- Encourager et faciliter les organisations d’animations sportives à destination de tous les publics et dans tous les quartiers de la ville de Bordeaux.
- Contribuer au dynamisme du territoire bordelais par l’accompagnement à l’organisation d’animation et d’évènements sportifs locaux.
- Capitaliser pleinement sur le sport à des fins d’animation territoriale au sein de tous les quartiers de la ville de Bordeaux.

## **Plan d’actions**

Ambition n°1 : Structuration du parcours d’éducation sportive de tous les jeunes Bordelais en lien avec le projet éducatif de territoire.

- Apprentissage du vélo à l’école pour les enfants scolarisés à Bordeaux (lancement septembre 2022)
- Accompagnement du monde associatif pour intégrer la découverte et la pratique sportive dans l’offre des accueils de loisirs (à partir de 2022)
- Accompagnement des projets d’écoles comprenant une thématique sport, et notamment les écoles labellisés “Génération 2024”

Ambition n°2 : Animation de la Ville sur le plan sportif

- Profiter des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour sensibiliser l’opinion à la pratique physique et sportive et mettre en avant les valeurs de l’Olympisme (Premier rassemblement pour la journée olympique et paralympique le 23 juin 2021)
- Organiser l’évènement “Journée Olympique et Paralympique” chaque année le 23 juin à Bordeaux en lien avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Gironde et le CROS
- Organiser chaque année la Semaine de l’Olympisme en lien avec les clubs sportifs bordelais
- Développer des animations sportives dans l’ensemble des quartiers de la Ville avec l’opération “Quartiers des sports” durant les vacances d’été (2021).

Ambition n°3 : Mise en place des conditions permettant aux jeunes Bordelais et Bordelaises engagés dans des parcours de performance sportive de pouvoir conjuguer formation scolaire et formation sportive

- Rapprochement des enjeux de carte scolaire avec ceux des sections sportives : autorisation de “dérogations sportives”
- Accompagnement à la mise en place de modalités de transport permettant une liaison facilitée entre les établissements scolaires et les lieux de pratique pour les élèves des sections sportives.

Ambition n°4 : Soutien des clubs et sportifs de haut niveau via des conventions d’objectifs et de moyens, pour l’exemple qu’ils représentent pour les jeunes générations, mais aussi en qualité d’organisateur des spectacles sportifs au cœur de la ville et des quartiers.

## **Axe 5 : Rayonner à travers les grands événements sportifs internationaux et le sport professionnel et de haut-niveau**

### **Les enjeux**

Coupe du Monde de football en 1998, Coupe du Monde de Rugby en 2007, Euro de football en 2016, demi-finales du TOP 14, Championnats de France et d'Europe de BMX, Tour de France... L'Histoire de Bordeaux est significativement marquée par l'accueil de grands événements sportifs de différentes envergures. Avec les Boxers (hockey-sur-glace, Ligue Magnus), les Girondins de Bordeaux (football, Ligue 1 et D1 féminine) et l'Union Bordeaux-Bègles (rugby, TOP 14), le territoire bordelais est également bien pourvu en clubs professionnels évoluant au sein des élites nationales.

Ces grandes manifestations et les clubs professionnels sont des vecteurs de rayonnement au niveau national et international, participent à l'attractivité touristique et au développement économique et contribuent à donner l'image d'une ville dynamique. A ce titre, l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby en 2023 puis l'organisation des Jeux de Paris 2024 constituent autant de leviers sur lesquels agir que d'opportunités à saisir afin de bénéficier de leurs effets d'entraînement sur le plan économique, social ou culturel. Pour bénéficier pleinement de ces effets, il conviendra cependant que la ville de Bordeaux et les acteurs sportifs locaux s'approprient pleinement ces événements et mettent sur pied de vrais programmes d'accompagnement au bénéfice des Bordelaises et des Bordelais. C'est là un enjeu et une ambition que la municipalité souhaite affirmer.

Plus largement, cette offre de "spectacles sportifs" s'intègre ainsi pleinement à l'offre de loisir accessible aux Bordelaises et aux Bordelais, en lien avec la politique culturelle municipale. Les événements ponctuels et les rencontres sportives régulières des clubs locaux sont également le support de grandes fêtes locales, de moments participatifs et festifs entre les Bordelaises et les Bordelais eux-mêmes mais également avec des personnes venues d'autres horizons.

Au-delà de ces événements et clubs sportifs, les sportives et sportifs de haut-niveau, issus des clubs locaux ou des parcours d'excellence sportive du territoire, participent, selon des temporalités essentiellement quadri-annuelles (Jeux Olympiques et Paralympiques) ou plus ou moins régulières (Championnats du Monde et d'Europe) au rayonnement sportif bordelais.

En outre, l'élite sportive et les grands événements ont ce point commun qu'ils démontrent un réel savoir-faire, des compétences territoriales qu'il faut accompagner et mettre en valeur. L'une des ambitions sur ce plan consistera, dans la mesure du possible, à assurer une coordination générale des ambitions sportives bordelaises. Plus largement, la ville de Bordeaux se veut un territoire innovant, d'excellence, de performance, de communion et de partage, qui reste attentif à lutter contre toutes les formes de discrimination. Elle souhaite donc se doter d'un plan d'accueil d'événements sportifs et d'accompagnement des acteurs locaux vers le plus haut niveau à la hauteur de ses ambitions intégrant pleinement les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels la société française est confrontée.

#### **A ce titre, la ville de Bordeaux veillera à :**

- S'inscrire comme un territoire hôte de grands événements sportifs avec des impératifs d'éco-responsabilité discutés en amont avec les organisateurs et mis en place de façon effective.
- Développer des programmes d'accompagnement locaux afin que les grands événements sportifs, Coupe du Monde de Rugby France 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 notamment, bénéficient pleinement au territoire et à la population. Cela passera par la valorisation de l'offre sportive lors de la Journée Olympique et Paralympique avec un travail mené avec les écoles et associations sportives de la ville de Bordeaux
- Offrir un cadre favorable à la haute performance permettant aux sportives et sportifs, qu'ils soient en devenir ou déjà parvenus au plus haut niveau, de viser l'élite, que cela passe par l'accompagnement quotidien (conditions d'entraînement, d'hébergement) ou par un soutien plus ponctuel à l'occasion des grandes compétitions sportives.
- Veiller à ce que les jeunes sportives et sportifs bordelais puissent mettre en œuvre leur double projet sportif et scolaire dans les meilleures conditions.
- Porter une attention particulière aux sportives de haut niveau afin de les accompagner dans leur parcours
- Accompagner les projets des clubs professionnels en vue de favoriser leur performance sportive.

## Plan d'actions

Ambition n°1 : Construction d'un accompagnement ambitieux visant à bâtir des programmes sportifs structurants et innovants en prenant appui sur l'accueil des Jeux de Paris 2024

- Organisation de la déclinaison locale des animations prévues autour des Jeux de Paris 2024 en qualité de ville hôte.
- Accueil du relais de la Flamme Olympique.
- Inscription dans le programme des Olympiades culturelles.
- Déploiement de kits éducatifs "Paris 2024" dans les écoles bordelaises.
- Développement d'un programme local d'animation en amont des Jeux en partenariat avec les clubs sportifs locaux
- Organisation de grands temps sportifs à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique et de la Journée de l'Olympisme
- Construction et animation de la stratégie d'accueil des délégations étrangères sur les sites sportifs labellisés CPJ - Centres de Préparation aux Jeux (2022- 2024)
- Création de la "TEAM Bordeaux - JOP2024" - signature de contrat d'objectifs avec les sportifs de haut niveau en préparation olympique pour les JOP Paris 2024 (2022-2024)
- Mise en place d'un site de célébration éco-responsable à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Signature de contrats d'objectifs pluri-annuels avec les athlètes olympiques Tokyo 2020 en prévision des JO Paris 2024 (2021)
- Création d'un Fonds de Dotation "Ambassadeurs et TEAM Bordeaux - JOP 2024" pour favoriser le soutien d'acteurs économiques privés aux sportifs de haut niveau en préparation olympique pour les JOP Paris 2024 (2022).

Ambition n°2 : Elaboration d'un programme concerté et cohérent avec le projet territorial d'accueil d'événements sportifs tout au long de la mandature

- Accompagnement des projets d'initiative locale dans le programme événementiel de la Ville
- Association des acteurs sportifs aux grands rendez-vous par une stratégie d'animation sportive (en amont).
- Sollicitation et accompagnement du mouvement sportif bordelais pour porter des candidatures dans ses différentes disciplines.
- Accueil du Tour de France pour une grande fête populaire et écologique (candidature en 2023)
- Réflexion autour de l'accueil d'événements sportifs éco-responsables, modernes et innovants en milieu urbain
- Association du mouvement sportif aux animations autour de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Ambition n°3 : Soutien au monde sportif de haut niveau, amateur et professionnel

- Aide spécifique aux sportifs espoirs des listes ministérielles de haut niveau (décembre 2020)
- Rééquilibrage des subventions hommes/femmes dans les disciplines de haut niveau (2021)
- Formalisation de nouvelles conventions de partenariat avec les clubs professionnels, incluant le travail sur les missions d'intérêt général (2022)
- Instauration d'un dialogue permanent avec les clubs de sport professionnel bordelais afin de prendre en compte leurs enjeux et d'accompagner leur projet de structuration dans le respect des intérêts de la ville de Bordeaux
- Adaptation des équipements sportifs aux contraintes du sport de haut niveau

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Mathieu HAZOUARD**